



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de la SAVOIE

***Mairie de la Chapelle du Mont du Chat***

Tél : 04 79 25 20 34 – Courriel : [chapellemontduchat@gmail.com](mailto:chapellemontduchat@gmail.com)  
192 rue du Solan – chef lieu – 73370 La Chapelle du Mont du Chat

Date de la convocation

24/08/2023

Séance du lundi 04 septembre 2023

10 Membres en exercice / quorum : 6

09 Membres présents

00 pouvoirs

09 Membres votants

L'an deux mil vingt trois et le quatre septembre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de M. Bruno MORIN, Maire.

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil municipal. Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme une suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte rendu des séances du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 09 juin 2022 que la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera effectué sous forme électronique sur le site de la commune.

N°	DELIBERATIONS/Objet	Décision
27-2023.09.04	INTERCOMMUNALITE - Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés – Avis	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
28-2023.09.04	TRAVAUX – MARCHÉ PUBLIC Groupement de commande entre la commune de La Chapelle Du Mont Du Chat, le SDES et Grand Lac pour la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux secs, renouvellement de la conduite d'eau potable et reprise de la voirie – Hameau du Petit Villard – Secteur haut	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
29-2023.09.04	TRAVAUX – MARCHÉ PUBLIC Entrée du Petit Villard : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE BT.	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
30-2023.09.04	ENERGIE Développement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (bornes IRVE) Transfert de la compétence IRVE au SDES	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
31-2023.09.04	ENERGIE – TRAVAUX Demande de participation financière éclairage public Hameau du Petit villard	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
32-2023.09.04	ENERGIE – TRAVAUX Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
33-2023.09.04	URBANISME – FISCALITE Taxe d'aménagement	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
34-2023.09.04	URBANISME – FISCALITE Valeur forfaitaire Aire de stationnement	<i>Rejetée</i>
35-2023.09.04	TRAVAUX DEFENSE INCENDIE Programme pluriannuel Modification du CCAP – Avenant n° 03	<i>Approuvée à l'unanimité</i>